Docusign Envelope ID: 75951A23-BE2A-86C1-837F-6D675FE41E93

NAUDVA PROJET
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
16600 RUELLE SUR TOUVRE
830 474 763 RCS ANGOULEME

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 JUIN 2026

Le 19 juin 2026 ,
A 14 heures 30,
A Ruelle sur Touvre (16600),

Monsieur Romain NAUD, demeurant
propriétaire des 1.000 parts qui composent le capital de 1.000 euros de la SARL « NAUDVA PROJET» ;

Associé unique de la société « NAUDVA PROJET,

A pris les décisions suivantes :

Sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice en cours, modification des dates d'ouverture et clôture des exercices sociaux futurs,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture des exercices sociaux en fixant celle-ci au 31 décembre de chaque année.

En outre, l'associé unique décide que l'exercice en cours clôturera le 31 décembre 2026 et comportera ainsi une durée exceptionnelle de 18 mois.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 24 des statuts, comme suit :

Paraphe

Docusign Envelope ID: 75951A23-BE2A-86C1-837F-6D675FE41E93

ARTICLE 24 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et plus particulièrement au Cabinet d'Avocats SFP CONSEILS ASSOCIES – SELARL FORESTAS – DUBOIS - PERVERIE – DUBROCA sis 51 route de Royan à Saint Yrieix sur Charente (16710).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et le présent procès-verbal a été signé par l'Associé Unique.

Monsieur Romain NAUD

Signé par :
F2059B935CD5456...